



**RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE YÈVRE-AURON
ANNÉE 2018**

Adopté en CLE du 26 février 2019

STRUCTURE PORTEUSE :



AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



SOMMAIRE

1	LE CONTEXTE.....	2
1.1	LE BASSIN YÈVRE-AURON ET LES ENJEUX DE GESTION DE L'EAU.....	2
1.2	HISTORIQUE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE.....	3
1.3	LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE.....	3
1.4	LA CELLULE ANIMATION DU SAGE.....	4
2	L'ACTIVITÉS DES INSTANCES DU SAGE.....	5
2.1	LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	5
2.2	LE BUREAU DE LA CLE.....	7
2.3	LES AVIS DE LA CLE.....	8
2.4	LES COMMISSIONS DE TRAVAIL.....	8
2.5	LA CELLULE ANIMATION.....	8
3	L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION.....	9
3.1	SITE INTERNET DU SAGE.....	9
3.2	LETTRE D'INFORMATION TECHNIQUE DU SAGE.....	9
3.3	LE TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU SAGE.....	9
3.4	LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE – RÈGLE 11.....	10
4	LE SUIVI DES PROJETS EN COURS.....	11
4.1	CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES.....	11
4.2	CONTRAT DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE.....	12
4.3	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	13
5	BILAN FINANCIER.....	16
6	BILAN ET PERSPECTIVES 2019.....	17

1 LE CONTEXTE

1.1 Le bassin Yèvre-Auron et les enjeux de gestion de l'eau

Le territoire du SAGE couvre une superficie de 2370 km². Il s'étend du département de l'Allier (03) où la rivière Auron, principal affluent de l'Yèvre, prend naissance, jusque dans le département du Cher (18), un peu en amont de la confluence de l'Yèvre dans le Cher. Le SAGE Yèvre-Auron concerne donc deux départements (le département du Cher représente plus de 98% de la superficie totale) et 126 communes.

Il s'agit d'un bassin à forte dominante rurale ; la Surface Agricole Utile (SAU) représente 60% du territoire. Les deux tiers centraux du bassin, la Champagne Berrichonne, sont entièrement dédiés à la culture intensive des céréales (Openfield), la partie Sud est plutôt consacrée à l'élevage tandis que la partie Nord, située à la frange de la forêt de Sologne, est partagée entre bois, cultures, arboricultures et vignobles.



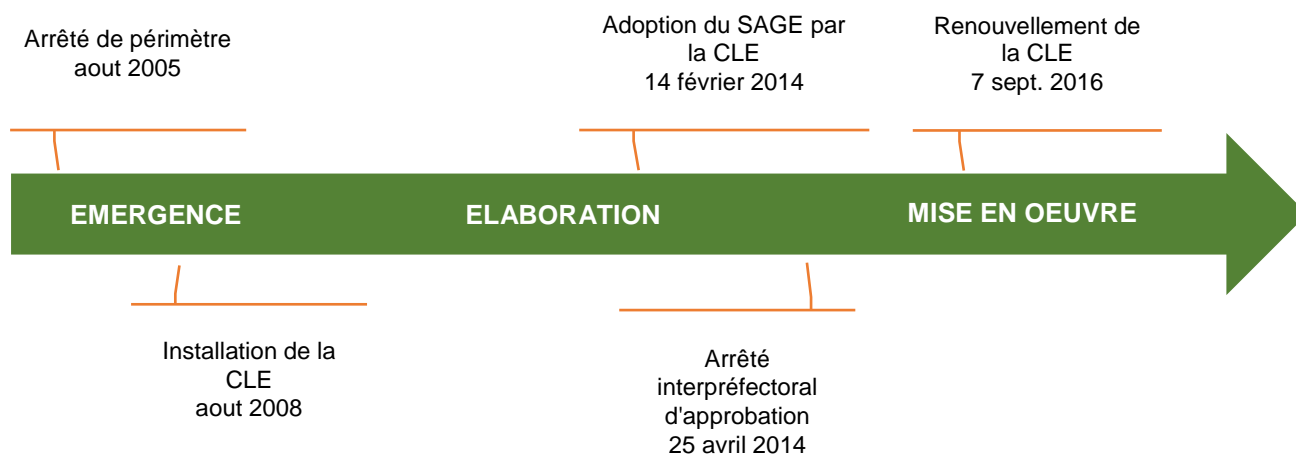
Les enjeux définis dans le SAGE Yèvre-Auron résultent de la déclinaison des quatre thématiques majeures issues de l'état des lieux, auxquelles a été ajoutée une thématique transversale concernant l'information, la sensibilisation et le développement des échanges :

- Maîtriser l'exploitation des ressources en eau pour préserver la ressource et satisfaire les usages ;
- Sécuriser l'alimentation en Eau Potable ;
- Protéger les ressources en eau pour restaurer leur qualité physico-chimique ;
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques ;
- Promouvoir une approche globale de sensibilisation et de communication à l'échelle du bassin.

1.2 Historique et état d'avancement du SAGE

Après une dizaine d'année d'élaboration, le SAGE Yèvre Auron a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 25 avril 2014. Le SAGE Yèvre Auron est actuellement en phase de mise en œuvre.

Les dates essentielles



Depuis la phase de mise en œuvre du SAGE, le portage de la démarche a été transféré du Conseil Départemental du Cher à l'Établissement Public Loire (EPL).

1.3 Les masses d'eau du territoire

Le territoire du SAGE comporte un réseau hydrographique relativement dense. Il est d'abord constitué d'un cours d'eau principal : l'Yèvre. Celui-ci possède plusieurs affluents dont les principaux sont, d'amont en aval : l'Airain, l'Ouatier, le Colin, le Langis, le Moulon ; l'Auron (le Sagonnin et la Rampenne sont deux sous affluents principaux) ; l'Annain ; le Barangeon.

Afin d'évaluer l'état des eaux, un référentiel cartographique a été établi. Les bassins versants ont été découpés en unité d'évaluation : les masses d'eau. Ce sont des unités hydrographiques ou souterraines cohérentes, présentant des caractéristiques communes et pour lesquelles on peut définir un même objectif.

Le territoire du SAGE Yèvre Auron comporte ainsi :

- 22 masses d'eau « cours d'eau » dont l'état qualifié en 2013 est :
 - 8 masses d'eau en bon état (aucune en très bon état),
 - 11 masses d'eau en état moyen,
 - 3 masses d'eau en état médiocre (aucune en mauvais état).
- 3 masses d'eau artificielles liées au Canal de Berry, dont 2 en état moyen et 1 en mauvais état
- 2 masses d'eau « plans d'eau » en état moyen (Étangs de Craon et de Goule)
- 11 masses d'eau souterraines :

Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	État chimique de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre	État quantitatif de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre
FRGG069	Calcaires et marnes libres du Lias libre de la Marche nord du Bourbonnais	3	2
FRGG070	Grès et arkoses libres du Trias de la Marche nord du Bourbonnais	3	2
FRGG071	Calcaires et marnes libres du Dogger au Sud du Berry	3	2
FRGG077	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du BV de Yèvre/Auron	2	3
FRGG084	Craie du Séno-Turonien du Sancerrois	3	2
FRGG109	Alluvions Cher	2	2
FRGG122	Sables et grès libres du Cénomanién unité de la Loire	3	2
FRGG130	Calcaires et marnes captifs du Lias de la marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG131	Grès et arkoses captifs du Trias de la marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG132	Calcaires et marnes captifs du Dogger au sud du Berry	2	2
FRGG142	Sables et grès captifs du Cénomanién unité de la Loire	2	3

Les cartographies de l'état des masses d'eau 2013 (source : AELB) sont présentées en annexe 1.

1.4 La cellule animation du SAGE

En 2018, l'animation du SAGE a été assurée par une animatrice à temps non complet basé à Bourges (0.9 ETP).

Ce poste de chargé de mission est appuyé par 0,41 Équivalent Temps Plein pour le volet administratif et financier, l'encadrement, l'élaboration de cartographies ou encore sur des thématiques techniques particulières (continuité écologique principalement).

L'animatrice du SAGE Yèvre Auron a pour principales missions l'animation de la Commission Locale de l'Eau, l'animation des commissions thématiques, le pilotage des études du SAGE et le développement des outils de communication du SAGE.

2 L'ACTIVITÉS DES INSTANCES DU SAGE

2.1 La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composée de 43 membres: 22 membres pour le collège des élus, 12 membres pour le collège des usagers et 9 membres pour le collège de l'État. La CLE, installée en 2010, a été renouvelée par Arrêté Préfectoral le 7 septembre 2016, au terme du délai légal de 6 ans. En 2018, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à deux reprises :

Commission du 30 janvier 2018

Membres de la CLE lors de la séance du 30 janvier 2018		
en exercice	présents	votants
43	13	17

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière le 30 janvier 2018. Durant cette séance la CLE a rendu un avis favorable avec recommandations sur le projet de la construction de la nouvelle station d'épuration de Bourges, déposé par la Communauté d'Agglomération Bourges Plus.

La CLE a également pris connaissance du bilan des dossiers de déclaration reçus au 2nd semestre 2017.

Commission du 06 décembre 2018

Membres de la CLE lors de la séance du 15 mars 2017		
en exercice	présents	votants
43	21	26

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière le 06 décembre 2018. Durant cette séance la CLE a pris connaissance :

- des 3 avis émis par le Bureau de la CLE depuis la dernière CLE, par délégation ;
- du cadre et du calendrier prévisionnel de l'étude sur les Zones d'expansion des crues du SAGE, ce qui a suscité de nombreux échanges. LA CLE a approuvé la présélection des sites d'étude et le principe d'une validation par les collectivités locales de ces sites avant le démarrage de la prestation ;
- du dispositif DEPHY, action du plan ECOPHYTO pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaire en agriculture, et de son groupe DEPHY Cher animé par la Chambre d'Agriculture du Cher.

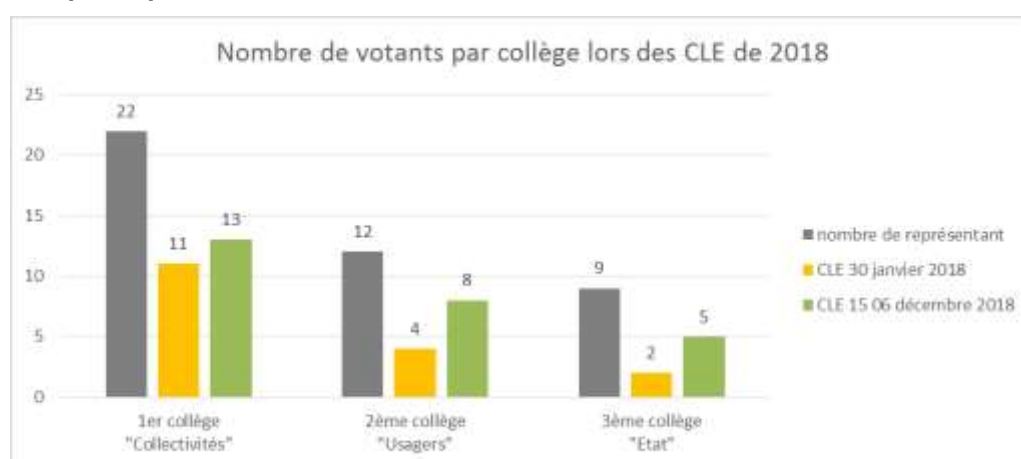
Les membres de la CLE ont validé :

- le rapport d'activité 2017 ;
- les actions 2019 du SAGE nécessitant un engagement financier de la structure porteuse, soit : le maintien de la cellule animation, son renfort pour 1 an à hauteur de 0.25 ETP dédiés à l'appui de la démarche CTGQQ bassin du Cher auprès de la Chambre d'Agriculture du Cher et les actions de communication ;
- le plan d'activité prévisionnel 2019 de la cellule animation comme suit :

Thème	Cellule complète 1.46 ETP	Renfort 0.25 ETP
Animation SAGE (<i>réunions CLE, Bureau, Commission...</i>)	17,5%	
Traitement des demandes d'avis	6,0%	
Actions de communication (<i>site internet, plaquette, Tableau de Bord...</i>)	13,0%	
Élaboration du CTGQQ	15,0%	100%
Étude ZEC	14,5%	
Inventaire ZH et déclinaison	5,0%	
Suivi/appui démarches locales (<i>CT-MA, CT-AEP PAPI, Canal, Ouvrages/continuité, G.vol, Goule...</i>)	14,0%	
Journées échanges/formation + EdL du SDAGE 2022	5,0%	
Gouvernance/administratif (<i>RH, compta, subventions, réunions de service...</i>)	10,0%	

Les membres de la CLE ont également adopté une motion (24 pour – 2 abstentions) suite à la présentation des difficultés de la structure porteuse du SAGE à faire face à la baisse des financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne du fait de l'adoption de son 11^{ème} programme. Les membres de la CLE ont ainsi réaffirmé leur attachement à la démarche SAGE et leur souhait de maintenir une procédure qui ne soit pas une simple chambre d'enregistrement. Ils demandent au Comité de bassin que des modes de financements pérennes soient trouvés pour la mise en œuvre concrète des SAGE.

Bilan de la participation des membres de la CLE en 2018



2.2 Le Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composé de 16 membres: 8 membres pour le collège des élus, 4 membres pour le collège des usagers et 4 membres pour le collège de l'État. Le Bureau de la CLE s'est réuni à trois reprises en 2018.

Le Bureau de la CLE s'est réuni le 14 mars 2018.

Lors de ce Bureau, les 10 membres présents ont pris connaissance de l'étude de restauration de la continuité écologique de l'Yèvre aval et de l'Annain mené par le SIVY.

Ensuite, le Bureau a rendu deux avis sur :

- La construction d'une centrale hydroélectrique au droit du barrage de l'Abattoir, commune de Vierzon, dossier déposé par la société Forces Motrices de Farebout. L'avis constitué, favorable avec réserves et recommandations, a été adopté à 9 voix pour et 1 abstention.
- La Zone d'Aménagement Concertée des Breuzes, commune de Bourges, dossier déposé par la Société d'Économie Mixte Territoria. L'avis favorable constitué a été adopté à l'unanimité.

Le Bureau de la CLE s'est réuni le 05 juin 2018.

Ce Bureau a été mené conjointement avec celui du SAGE Cher amont. M.VALLEE a également souhaité élargir ce Bureau au SIAB3A (membre de la CLE) au regard des points à l'ordre du jour. Les points suivants ont été abordés en inter-CLE :

- État d'avancement du Contrat territorial de gestion quantitative et qualitative du Cher, dont l'élaboration est portée par la Chambre d'Agriculture du Cher avec l'appui des cellules animation des 2 SAGE ;
- Résultat de l'analyse exploratoire des potentialités en termes de champ d'expansion des crues, menée par l'Établissement Public Loire, et du zoom territorialisé réalisé sur le bassin de l'Auron à Plaimpied-Givaudins ;
- Motion proposée par le Président du Comité de bassin Loire-Bretagne pour le maintien des capacités d'intervention de l'Agence de l'Eau. Le Bureau du SAGE Yèvre-Auron décide de procéder à une sollicitation par mail de tous les membres de la CLE sur ce point.

Les 10 membres présents du Bureau de la CLE du SAGE Yèvre-Auron ont ensuite :

- Valider l'intérêt d'une étude sur l'exploitation des potentialités en Zones d'Expansion des Crues sur le bassin Yèvre-Auron et sa méthodologie générale ;
- Pris connaissance de l'état de la ressource en eau et du bilan de la campagne d'irrigation 2017, présentés par la DDT du Cher ;
- Pris connaissance du projet de rapport d'activité 2017 de la CLE.

Le Bureau de la CLE s'est réuni le 07 aout 2018.

Lors de ce Bureau, les 8 membres présents (9 votants) ont notamment:

- Émis, à l'unanimité, un avis favorable assorti de recommandations sur le projet d'aménagement de la rocade Nord-ouest de Bourges;

-
- pris connaissance du résultat de la consultation des membres du Bureau par mail pour la constitution de l'avis sur les compléments apportés par le pétitionnaire dans le projet de centrale hydroélectrique au barrage de l'abattoir.

2.3 Les avis de la CLE

En 2018, la Commission Locale de l'Eau, ou son Bureau par délégation, a donc:

- Rendu 3 avis sur des dossiers de demande d'Autorisation ;
- Rendu un avis favorable au soutien de la motion du Comité de Bassin Loire Bretagne prise le 26 avril 2018, demandant le maintien des capacités d'intervention de l'Agence de l'Eau ;
- Adoptée une motion relative aux conditions de financement de la procédure SAGE.

Par ailleurs, la CLE a reçu en 2018, douze copies pour information de récépissés de dossiers soumis à déclaration au titre du Code de l'Environnement.

2.4 Les commissions de travail

Une commission gestion volumétrique s'est réunie au cours de l'année 2018.

Lors de la commission qui s'est déroulée le 9 février 2018, la DDT du Cher a présenté l'état des ressources en eau et le bilan de la campagne d'irrigation agricole 2017.

Cette commission a été préparée par le Comité technique, qui s'est tenu le 06 février 2018. Ce comité technique s'est à nouveau réuni le 15 mars et le 11 septembre 2018 pour travailler sur les questions relayées en cellule de l'Eau et par les partenaires du SAGE : objectiver les franchissements positifs des seuils débitométriques en cours de campagne, vérifier la fiabilité de l'indicateur piézométrique Yèvre amont.

La commission Milieux Aquatiques et remarquables s'est réunie 2 fois au cours de l'année 2018.

La commission a été chargée de préparer le choix des sites à étudier dans le cadre de l'étude Zones d'Expansions des crues. La 1^{ère} réunion a permis de présenter et d'acter le fait d'utiliser les résultats de l'analyse exploratoire menée par l'Établissement Public Loire comme base de travail et de définir des critères de hiérarchisation des sites potentiels entre eux. La 2^{nde} a validé les critères utilisés, leur pondération et a permis de définir une liste de sites à étudier prioritairement. Ces sites seront ensuite soumis aux Collectivités locales début 2019 pour valider les trois retenus pour l'étude.

2.5 La cellule animation

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, la cellule doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau. À ce titre elle a procédé à :

- la préparation technique et logistique des réunions de la CLE, du Bureau et des commissions thématiques ainsi que leur animation ;
- la préparation des avis formulés par les membres de la CLE et/ou du Bureau sur des dossiers soumis à consultation ;
- la présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours menées par le SAGE ;

- l'information des membres de la CLE sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques, en partenariat avec les Services de l'État et les acteurs du territoire porteurs de projet ;
- le secrétariat de la CLE : enregistrement/rédaction courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des décisions ;
- le suivi administratif et financier de la procédure ;
- la réalisation du bilan d'activités annuel de la CLE.

Dans le cadre du SAGE, la cellule, et/ou le Président et les Vice-présidents de la CLE, suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin. L'animatrice principale a ainsi assisté à 37 réunions organisées par des instances partenaires (service de l'État, association, collectivité, acteur socioprofessionnel, chambre consulaire ...) et réalisé 12 points bilatéraux de travail selon les dossiers en cours. Le chargé de mission « continuité écologique » a participé à 3 réunions sur le territoire et élaboré une réponse à un appel à projet pour le suivi de l'Anguille sur le bassin du Cher, dont l'axe Yèvre. L'annexe 2 comporte la liste des réunions auxquelles la cellule a été présente.

3 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

3.1 Site Internet du SAGE

Le site a été administré et alimenté au cours de l'année 2018. La structuration du site a été corrigée au cours de l'année 2018 (pages en double, liens rompus...) ce qui facilitera les mises à jour et son animation.

3.2 Lettre d'information Technique du SAGE



Une lettre d'information technique a été publiée en décembre 2018. Elle était consacrée aux zones d'expansion des crues, solution fondée sur la nature à la croisée de l'enjeu inondation et bon fonctionnement des milieux aquatiques.

3.3 Le tableau de bord de suivi du SAGE

L'élaboration d'un tableau de bord de suivi du SAGE Yèvre-Auron a été continuée en 2018. Ce travail est mené de façon mutualisée avec l'ensemble des animateurs des SAGE portés par l'Établissement Public Loire. En 2018, les données de 35 indicateurs communs à l'ensemble de 9 SAGE ont été collectées et en

partie consolidées. Ces étapes se sont révélées fastidieuses et chronophages du fait d'une bancarisation parfois hétérogène et incomplète.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Yèvre-Auron comporte actuellement 184 indicateurs. Une hiérarchisation et une sélection de ces indicateurs paraît indispensable pour obtenir un tableau de bord de suivi opérationnel et pertinent.

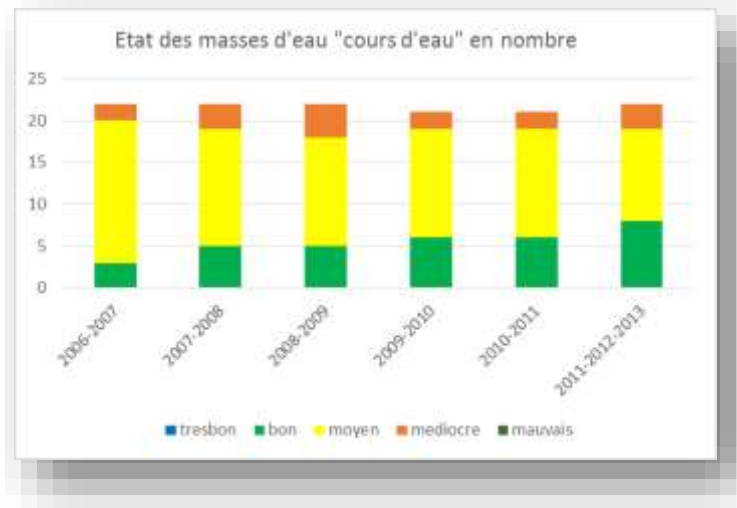


Figure 1: indicateur "nombre de masses d'eau "cours d'eau" du SAGE Yèvre-Auron par classe de qualité " (source : état validé du SDAGE - AELB)

3.4 La continuité écologique – règle 11

L'animatrice a apporté, en 2018, un appui aux services de la DDT du Cher dans le cadre de l'application de la règle 11 du SAGE « préserver et restaurer la continuité écologique ». Il s'agissait de vérifier la possibilité de l'application concrète de la règle, notamment ses conditions à minima « *une ouverture permanente des équipements permettant d'assurer la continuité écologique ou au moins du 1^{er} décembre au 31 mars de chaque année* ».

Au regard des enjeux du territoire, les bassins du Colin et de l'Ouatier ont été ciblés pour ce test. Les ouvrages à priori manœuvrables et situés sur le cours d'eau ont été ciblés. Ainsi, 8 complexes d'ouvrage ont fait l'objet de visites terrain, dont 6 en présence de l'animatrice du SAGE. Lors de chacune, il a été évalué la manœuvrabilité de chaque ouvrage, si cette manœuvre permet la restauration de la continuité sédimentaire et/ou piscicole effectives, les impacts potentiellement négatifs de la manœuvre (départ de sédiment etc.).

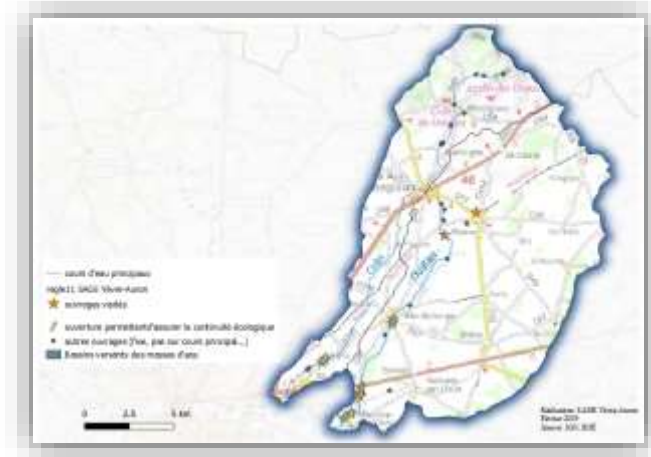


Figure 2: localisation des ouvrages ayant fait l'objet de visites pour l'application de la règle 11 du SAGE Yèvre-Auron - bassins du Colin et de l'Ouatier

4 LE SUIVI DES PROJETS EN COURS

La Commission Locale de l'Eau impulse et accompagne les structures opérationnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes contractuels de territoire notamment *via* l'outil Contrat Territorial de l'Agence de l'eau.

En effet, la mise en œuvre du SAGE repose, d'une part, sur le respect et l'application de ses prescriptions réglementaires et, d'autre part, sur la réalisation d'actions concrètes et de projets menés par les acteurs locaux du territoire.

4.1 Contrats territoriaux milieux aquatiques

Le territoire du SAGE est couvert par des structures de gestion de milieux aquatiques. Elles sont amenées à porter des contrats territoriaux pour la restauration des milieux aquatiques (CTMA) co-financés par l'Agence de l'Eau, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental.

4.1.1 Sous bassin Auron-Airain

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassin de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A) porte le CTMA Auron-Airain 2015-2019. En 2018, le Syndicat a continué la programmation des actions inscrites au contrat avec des actions de restauration de cours d'eau, d'enlèvement d'embâcle mais également des actions de communication avec notamment la mise en ligne de son site Internet.

4.1.2 Sous bassin de l'Yèvre

Le SIVY porte deux contrats territoriaux :

- CTMA Barangeon 2012-2016.

L'étude bilan a été entamée en 2018. Les 1ers éléments de restitution montrent un bilan financier cohérent et positif, plus de 50% des actions techniques réalisées par le Syndicat, un entretien de la ripisylve réalisée par les riverains, des travaux globalement pertinents et bien perçus par la population.

	Ouvrages		Fragiles		Agricole	Ripisylves	
	Effacements d'ouvrages	Aménagements d'ouvrages	Fragiles à traiter	Fragiles à brochet	Organisation de l'abreuvement	Plantation de ripisylves / Protection de berge	Travaux forestiers
Points positifs	Rétablissement rapide de la continuité écologique	Amélioration des écoulements, de la continuité écologique	Amélioration du substrat favorisant la reproduction de truite	Essentiel des objectifs accomplis	- la majorité des actions ont été réalisées -> objectifs globalement atteints	Les actions ont été réalisées	- Les objectifs sont atteints - Absence de problèmes sur les linéaires prospectés.
Points négatifs	Travail administratif encore perturbé	Dysfonctionnement observés (affaiblissement par absence d'entretien, discontinuité...)	Sur le Barangeon, des importants travaux en maintenance (travaux, pierres) sont présents -> nécessité de recharger ?	Absence de suivi pour la production de brochet	- une partie des linéaires non traités -> dégradation morphologique des cours d'eau - Dysfonctionnement des ouvrages au niveau des passages (discontinuité, absence de clôture sur les passages à gué...)	La végétation ne s'est implantée (Barangeon)	L'erosion est toujours présente sur le Barangeon

Figure 3: tableau de synthèse de l'étude bilan du Contrat territorial du Barangeon (SIVY, Géonat, 2018)

- CTMA Yèvre et affluent 2016-2020

En cette 3^{ème} année de mise en œuvre, le Syndicat a notamment :

- réalisé des chantiers de restauration hydro-morphologique, de reconnexion de zones humides, de rétablissement de la continuité écologique et un ensemble d'une vingtaine d'autres types d'actions (aménagement d'abreuvoirs, plantation de ripisylve, gestion d'espèces invasives, retrait d'embâcles...);
- finalisé l'étude de restauration de la continuité écologique Yèvre aval ;
- débuté une étude sur la restauration de la continuité écologique de l'Yèvre médian ;
- conduit des actions de communication (blog, journée grand public...).

4.2 Contrat de protection de captage d'eau potable

Ces contrats s'inscrivent dans un cadre général de réduction de la pollution des eaux par les nitrates, au titre de la directive européenne Nitrates, et de la directive cadre sur l'Eau.

4.2.1 Champ captant du Porche à Bourges

Le champ captant du Porche compte parmi les 7 captages prioritaires SDAGE et Grenelle du département du Cher. Il fournit 2 000 000 m³ d'eau par an, soit une contribution de 35% de la ressource totale produite par la collectivité (données 2015).

Un bilan évaluatif, réalisé par le bureau d'études ECODECISION en 2016, a montré l'intérêt de la signature d'un 3^{ème} contrat pour parvenir au bon état de la ressource en eau et souligné la motivation des agriculteurs du territoire et des organismes partenaires ainsi qu'évolution positive de la situation..

Un 3^{ème} contrat, 2017-2022 a donc été signé en 2017 sur ce territoire, porté par l'Agglomération Bourges Plus.

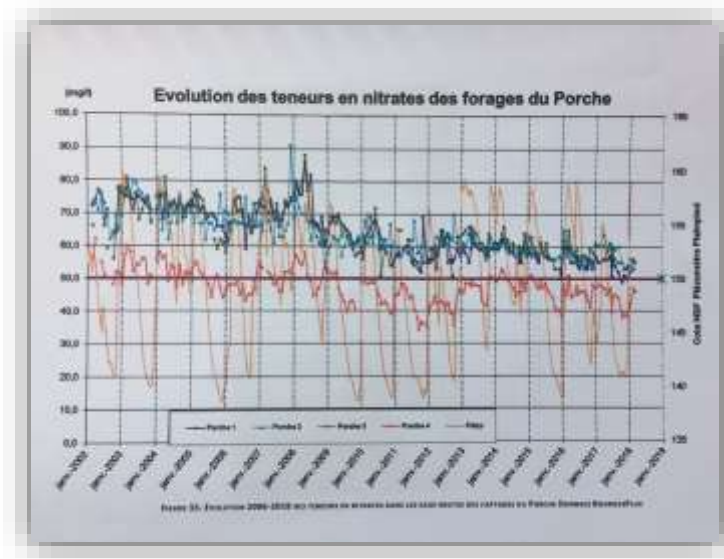


Figure 4: évolution 2006-2018 des teneurs en nitrates dans les eaux brutes des captage du Porche (Bourges Plus, 2018)

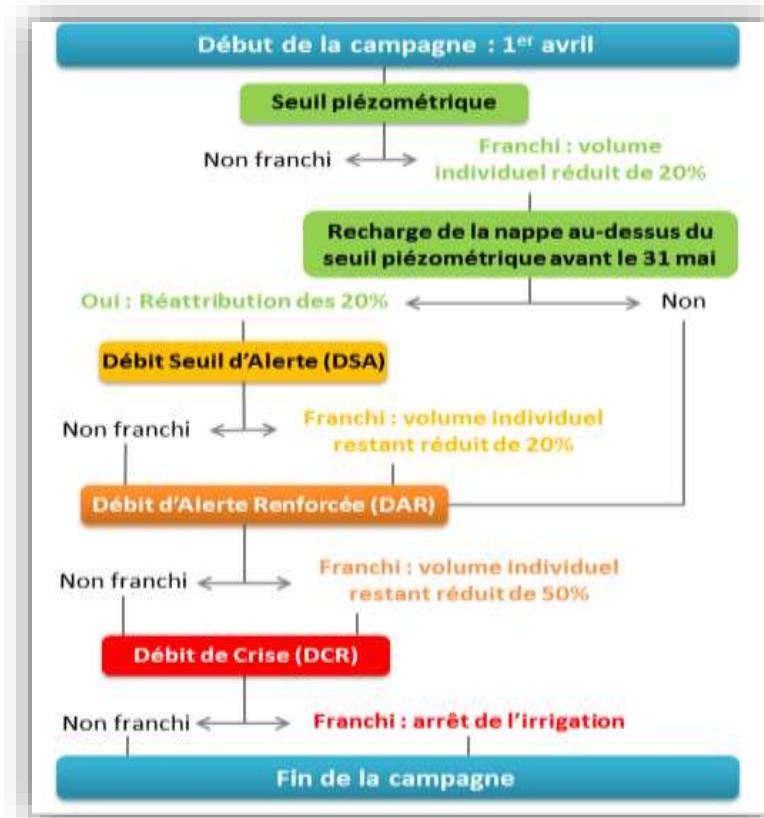
4.2.2 Aire d'alimentation du captage de Soulangis

Le captage des « près de Grouère » a été classé captage prioritaire Grenelle et prioritaire au SDAGE. Ainsi, le SMIRNE porte le Contrat territorial 2014-2017 de ce territoire, qui couvre une superficie de 2 000 ha environ. Ce Contrat, évalué comme pertinent et cohérent, a été prolongé d'un 1^{er} an et un 2nd est prévu à l'issue de cette prolongation en 2019.

4.3 Gestion de la ressource en eau

4.3.1 Rappel du protocole de gestion volumétrique sur le territoire du SAGE

Ce protocole, basé historiquement sur une démarche volontaire des irrigants agricoles, a été co-construit dans le cadre du SAGE Yèvre-Auron et est depuis suivi par la CLE. Il a été intégré dans la gestion courante de l'irrigation agricole notamment *via* l'Autorisation Unique de prélèvement accordée pour 15 ans à AREA Berry par arrêté du 3 août 2018.



En 2018, aucun bassin n'a fait l'objet de restriction au 1^{er} avril. Plusieurs restrictions ont été instaurées de façon tardive, à partir du mois d'octobre, sur différents bassins, allant jusqu'à la crise sur le bassin Yèvre amont.

La situation météorologique et l'état de la ressource en eau sont suivis tout au long de l'année par la Cellule de l'eau, mise en place par la Préfecture et à laquelle le SAGE assiste.

4.3.2 L'OUGC AREA Berry

La demande d'Autorisation Unique de Prélèvement, déposée par l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau d'irrigation agricole AREA Berry, a été accordée en 2018 pour 15 ans, par l'arrêté n°2018-1-0864 du 03 août 2018. Chaque année AREA Berry recense les demandes et besoins en irrigation sur le bassin Yèvre-Auron et présente un Plan Annuel de Répartition avant le 31 décembre pour l'année suivante.

4.3.3 Contrat territorial Gestion Quantitative et Qualitative

Le bassin versant hydrographique de la rivière Cher, incluant le bassin Yèvre-Auron, est classé zone de répartition des eaux (ZRE) depuis 1994, en raison d'un déficit entre la ressource en eau disponible et les prélèvements.

Le CTGQQ doit permettre d'améliorer l'état quantitatif des eaux souterraines et superficielles de la ZRE Cher tout en maintenant la durabilité des exploitations agricoles du périmètre, notamment celles utilisant l'irrigation, et l'ensemble des autres usages économiques et récréatifs. Le projet vise également à obtenir une meilleure qualité de la ressource en eau.

Après une pré-sélection du périmètre, la Chambre d'agriculture du Cher a entamé la phase d'élaboration du CTGQQ mi-2017. Elle devrait aboutir en 2019 à l'établissement d'un programme d'actions.

Cette élaboration est financée par l'AELB et le Département du Cher, dans le cadre de la convention de partenariat entre la Chambre et le Département initié en 2012.

En 2018, les cellules d'animation des CLE du SAGE Yèvre-Auron et du SAGE Cher amont ont apporté un appui à la Chambre d'agriculture du Cher pour élaborer l'état des lieux. Pour cela, elles ont bénéficié d'un renfort temporaire de 0.5 ETP en 2018. L'état des lieux a été présenté et partagé en septembre 2018 lors d'une réunion de concertation. Cet état des lieux sera amendé par les retours des participants début 2019 et la phase suivante de diagnostic sera à construire.

5 BILAN FINANCIER

Les démarches administratives nécessaires à l'avancement du projet sont assurées par la cellule animation du SAGE. Certains impératifs du fonctionnement de la structure porteuse, l'Établissement Public Loire, sont à respecter :

- préparation du budget, inscription des crédits ;
- plan de financement des études, demande de subvention ;
- procédure de marchés publics.

TYPE DE DEPENSES		MONTANT DE DEPENSES
<u>Animation</u>	Salaires et charges de la cellule d'animation (1.31 ETP)*	59 651 €
	Frais de fonctionnement	8 156 €
	<u>Sous-total</u>	67 807 €
<u>Communication</u>	Site internet	529.80 €
	plaquette	1 479.20 €
	<u>Sous-total</u>	2 009 €
Total 2018		69 816 €

* en 2018, le poste d'animateur a été occupé à temps partiel (0,9 ETP)

Les recettes sont assurées par des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la contribution des deux Régions membres de l'Établissement Public Loire, concernées par le SAGE : Région Centre-Val de Loire et Région Auvergne Rhône Alpes.

6 BILAN ET PERSPECTIVES 2019

L'année 2018 a été la quatrième année complète de mise en œuvre du SAGE Yèvre-Auron.

Les programmes d'actions du territoire (contrat territoriaux, étude...) intégrant les dispositions du SAGE Yèvre-Auron sont nombreux et actifs sur le territoire.

L'état des lieux du Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative de la ressource en eau du bassin du Cher dans le Cher a été présenté en 2018 ; les étapes suivantes de diagnostic et d'élaboration du programme d'actions seront particulièrement suivies par la CLE en 2019, notamment grâce à un quart temps dédié en complément de la cellule animation.

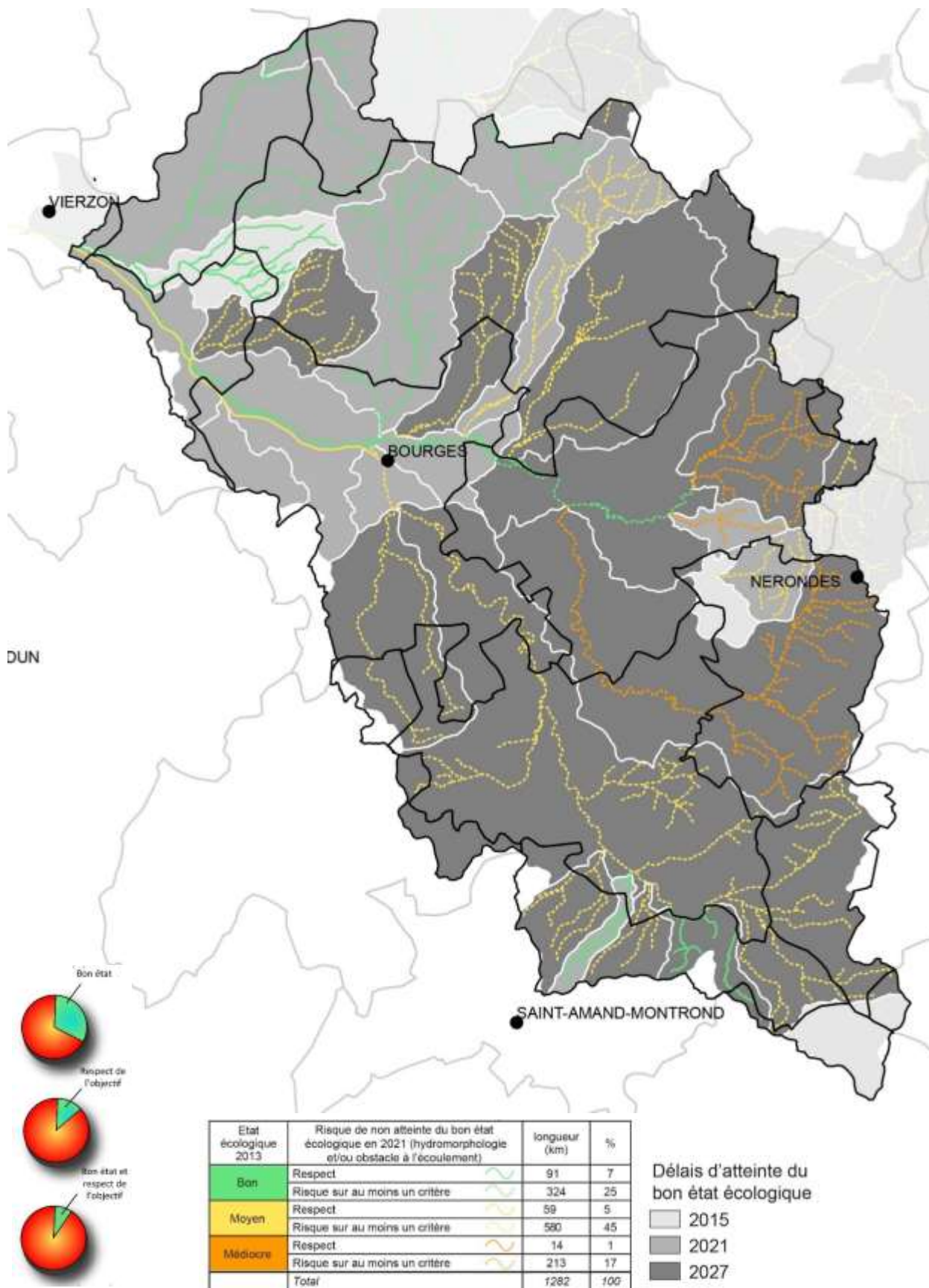
Afin de suivre ces démarches de façon efficace au travers d'un tableau de bord opérationnel, un travail de refonte des indicateurs de suivi inscrits dans le PAGD devra être mené par la Commission Locale de l'Eau.

La CLE a confirmé son intérêt sur la thématique des zones d'expansion des crues de son territoire. Elle a validé le lancement d'une étude d'évaluation des potentialités en termes de champ d'expansion des crues et sélectionné, en concertation avec les acteurs locaux, les 3 sites qui seront étudiés. La réunion de démarrage de la prestation devrait intervenir au 1^{er} trimestre 2019.

En 2019, la Commission Locale de l'Eau continuera l'instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE et reconduira ses actions de communications.

Annexe 1 : État des masses d'eau du SAGE Yèvre-Auron – État qualifié 2013 – source : AELB

État des masses d'eau superficielles



**Bassin Loire-Bretagne
SAGE Yèvre - Auron**

Etat chimique 2013 des eaux souterraines

Données 2008 à 2013

Etat et objectifs chimiques

Masses d'eau en bon état

- Bon état et objectif 2015
- Bon état et objectif 2021 ou 2027

Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027

- Cause nitrates
- Cause pesticides
- Cause nitrates et pesticides

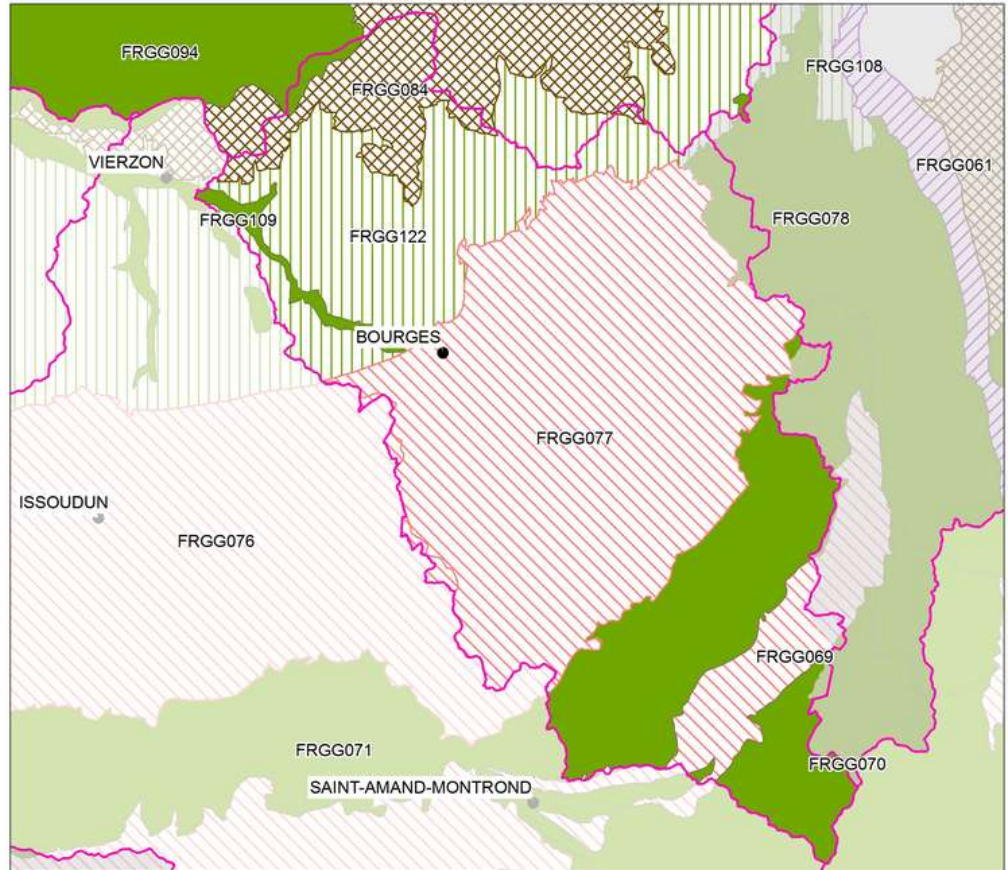
Tendance significative et durable à la hausse

- Cause nitrates
- Cause pesticides
- Cause nitrates et pesticides

- VILLES PRINCIPALES
- SAGE



©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 20/11/2014
Agence de l'eau Loire Bretagne 2015



Annexe 2 : réunions auxquelles la cellule animation a participé en 2018

Thématique	Objet	Porteur	Date
SAGE	Commission Locale de l'Eau	SAGE YA	30-janv
CTGQQ	COTEC rédaction	Chambre d'agriculture	01-févr
Gestion quantitative	COTEC Gestion quantitative	SAGE YA	06-févr
Gestion quantitative	Commission Gestion quantitative	SAGE YA	09-févr
Contrat de captage	COFIL CT Soulangis	SMIRNE	13-févr
Milieux aquatiques	réunion Techniciens et animateurs rivières 18	ASTER 18	13-févr
Milieux aquatiques	Marais de Bourges	DDT18	15-févr
Milieux aquatiques	Réunion SAGE/ASTER	ASTER 18	12-mars
SAGE	Bureau CLE	SAGE YA	14-mars
Gestion quantitative	COTECH Gestion volumétrique	SAGE YA	15-mars
CTGQQ	réunion de travail	DDT18	22-mars
ENS	ENS Goule - COPIL annuel	CD18	11-avr
SAGE	réunion annuelle Président de CLE	AELB	12-avr
Eaux souterraines	SIGES Centre - données eaux souterraines	BRGM	13-avr
Contrat de captage	COFIL CT Porche	Bourges Plus	16-avr
Milieux aquatiques	Journée annuelle Technicien et animateur Centre	Région CVL	17-avr
SAGE	Point présentation/étape SAGE à DDT18	SAGE YA	24-avr
CTGQQ	Comité de cadrage n°3	Chambre d'agriculture	25-avr
CTGQQ	COTEC rédaction	Chambre d'agriculture	15-mai
SAGE	Bureau CLE	SAGE YA	05-juin
Milieux aquatiques	Etude bilan CT Barangeon - réunion de lancement	SIVY	13-juin
Inondation	PAIC Cher - Etude digue	CdC Vierzon	13-juin
Gestion quantitative	cellule de l'eau	DDT18	26-juin
CTGQQ	COTEC rédaction	Chambre d'agriculture	03-juil
Milieux aquatiques	COFIL du CT Yèvre et affluents	SIVY	11-juil
Milieux aquatiques	COFIL étude continuité écologique Yèvre aval	SIVY	17-juil
Milieux aquatiques	réunion de travail continuité écologique	DDT18	23-juil
Milieux aquatiques	Soutient technique terrain	SIAB3A	25-juil
SAGE	Bureau CLE	SAGE YA	07-août
Gestion quantitative	cellule de l'eau	DDT18	09-août
Gestion quantitative	cellule de l'eau	DDT18	28-août
CTGQQ	ateliers concertation Etat des Lieux	Chambre d'agriculture	04-sept
Gestion quantitative	COTECH Gestion volumétrique	SAGE YA	11-sept
Milieux aquatiques	PDPG	FDAAPPMA 18	12-sept
Milieux aquatiques	Etude bilan CT Barangeon - entretien GéoNat	SIVY	18-sept
Milieux aquatiques	réunion de travail continuité écologique	DDT18	19-sept
SAGE	séminaire national des animateurs de SAGE	OIEAU	24 et 25/09
Inondation	commission Milieux Aquatiques et Remarquable	SAGE YA	16-oct
Milieux aquatiques	Etude bilan CT Barangeon	SIVY	08-nov
CTGQQ	COTEC rédaction	Chambre d'agriculture	09-nov
SDAGE	Concertation Etat des lieux SDAGE	Agence de l'Eau LB	13-nov
Milieux aquatiques	réunion Techniciens et animateurs rivières 18	ASTER 18	15-nov
Inondation	commission Milieux Aquatiques et Remarquable	SAGE YA	19-nov
Canal de Berry	COFIL étude de régularisation de prises d'eau	SCB	20-nov
Milieux aquatiques	COFIL étude continuité écologique Yèvre médian	SIVY	20-nov
CTGQQ	Comité de cadrage n°4	Chambre d'agriculture	21-nov
Milieux aquatiques	PLUi Bourges Plus	Bourges Plus	28-nov
Milieux aquatiques	Ouvrages en cours d'eau et chape-souris	MHN Bourges	29-nov
Eaux souterraines	CAFE SIGES	BRGM	29-nov
SAGE	Commission Locale de l'Eau	SAGE YA	06-déc
Plantes invasives	COFIL annuel Plantes invasives	FDAAPPMA 18	12-déc
Milieux aquatiques	Groupe rivière MISEN	DDT18	12-déc
SDAGE	Réunion de travail Syndicats de rivières/ Etat des lieux	SAGE YA	13-déc